

Monsieur le Ministre d'Etat,  
Monseigneur l'Archevêque,  
Madame la Présidente du Conseil National,  
Madame le Secrétaire d'Etat à la Justice, Directeur des Services Judiciaires,  
Madame le Secrétaire d'Etat,  
Mesdames et Monsieur les Conseillers de Gouvernement-Ministres,  
Excellences,  
Madame le Haut Commissaire,  
Mesdames, Messieurs,

Nous sommes réunis aujourd'hui pour célébrer les 10 ans du Haut Commissariat à la Protection des Droits, des Libertés et à la Médiation créé par l'Ordonnance Souveraine du 30 octobre 2013 et entré en fonctionnement au début de l'année 2014.

La création du Haut Commissariat est l'expression de la volonté de promouvoir la tradition d'État de droit de la Principauté et son attachement aux valeurs universelles des Droits de l'Homme, dans le respect de ses spécificités.

L'existence de cette institution indépendante a en effet permis d'offrir à toute personne estimant que ses droits et libertés ont été méconnus par les autorités ou qu'elle se trouve victime d'une discrimination injustifiée, la possibilité de bénéficier d'un appui dans la recherche d'une solution amiable à ses difficultés.

La présence aujourd'hui de plusieurs représentants des réseaux de Médiateurs et de Défenseurs des Droits internationaux, méditerranéens et francophones, d'un membre de l'ECRI au titre de la Principauté de Monaco et du juge monégasque auprès de la Cour Européenne des Droits de l'Homme témoigne également du dialogue constructif que le Haut Commissariat entretient avec ses homologues étrangers et les instances européennes.

Dans le contexte actuel qui voit le retour de discours de haine et de violence, la Principauté de Monaco apparaît comme un lieu préservé à plus d'un titre et il est primordial que tant ses autorités que la société civile s'attachent à réaffirmer les valeurs qui fondent notre communauté et à les traduire concrètement dans leurs actions.

Je ne doute pas que le Haut Commissariat pourra y prendre toute sa part en persévérant dans ses missions et en contribuant pleinement à la promotion des droits en Principauté.